RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

POST TENEBRAS LUX

OFFICE CANTONAL DES POURSUITES

VENTE IMMOBILIÈRE

Le **vendredi 5 mai 2023 à 10 heures 30** aura lieu à Genève, à la **Salle des ventes de l'Office Cantonal des Poursuites, rue du Stand 46, 1204 Genève**, au 1er étage, la vente aux enchères publiques de l'immeuble inscrit au Registre Foncier au nom de Monsieur Yvan BIELER, domicilié chemin d'Arche 13, 1875 Morgins (*débiteur*).

Désignation de l'immeuble

La vente porte sur la parcelle n° 619, sise chemin du Château-Saint-Victor 12, commune de Avully.

Sur cette parcelle de 987 m^2, sont érigés un bâtiment plus petit que 20 m2, bâtiment n° 635 de 6 m2, un garage privé, bâtiment n° 339 de 36 m2 et une habitation à plusieurs logements, bâtiment n° 338 de 143 m2.

La parcelle se situe en zone agricole. Mention au Registre foncier de non assujettissement à la LDFR.

Description du bâtiment n° 619

Il s'agit d'une bâtisse datant des années 1971-1980 qui a été divisée en trois appartements. Une première partie abrite un appartement au rez, plus un appartement à l'étage au-dessus et dessert un troisième appartement. Une seule cage d'escalier dessert les différents niveaux.

La maison se compose de la manière suivante :

Sous-sol : chaufferie et local citerne, cave

Rez-de-chaussée : petit hall et escalier menant à l'étage.

Appartement 1 : grand séjour avec cheminée accès terrasse extérieure, cuisine ouverte sur séjour, 2 chambres, salle de bains, wc.

Etage : palier

Appartement 2 : petite entrée, 2 chambres, salle de bains, séjour avec cheminée, cuisine ouverte, accès terrasse.

Appartement 3 : petite entrée, séjour avec accès balcon-terrasse, cuisine, une chambre, salle de bains.

Extérieurs : terrasse couverte côté jardin, partie engazonnée, grand couvert côté rue, auvent au-dessus de l'entrée et un garage.

L'ensemble est en très mauvais état d'entretien.

La villa est occupée.

Une visite unique est organisée par l'Office cantonal des poursuites le 17 avril 2023 à 9 heures 30.

Estimation de l'Office

Parcelle n° 619

Ci.....CHF 1'200'000.--

Délai de production : 10 mars 2023

AVIS

Les conditions de vente et l'état des charges seront déposés à partir du 30 mars 2023 à l'Office cantonal des Poursuites (rue du Stand 46 – 1204 Genève) au 1er étage où chacun peut en prendre connaissance; ils sont également disponibles sur le site internet suivant : **https://www.ge.ch/evenement**.

Par la présente, les créanciers gagistes et les titulaires de charges foncières sont sommés de produire à l'Office soussigné, dans le délai fixé pour les productions, leurs droits sur les immeubles, notamment leurs réclamations d'intérêts et de frais, et de faire savoir en même temps si la créance en capital est déjà échue ou dénoncée au remboursement, le cas échéant pour quel montant et pour quelle date. Les droits non annoncés dans ce délai seront exclus de la répartition, pour autant qu'ils ne soient pas constatés par le registre foncier. De même, les tiers auxquels un titre hypothécaire a été donné en gage doivent indiquer le montant de leur créance garantie par gage.

Devront être annoncées dans le même délai toutes les servitudes qui ont pris naissance avant 1912 sous l'empire de l'ancien droit cantonal et qui n'ont pas encore été inscrites au registre foncier. Les servitudes non annoncées ne seront pas opposables à l'acquéreur de bonne foi des immeubles, à moins que, d'après le code civil suisse, elles ne produisent des effets de nature réelle même en l'absence d'inscription au registre foncier. Doivent également être annoncés les droits grevant l'immeuble lui-même.

La vente est requise par un créancier gagiste.

Genève, le 16 janvier 2023

OFFICE CANTONAL DES POURSUITES

Sandra DAYER-SPIRGI, juriste
(022 388 91 34)

OFFICE DES POURSUITES * GENÈVE *